

**Circonscription IEN ROSNY SUR**

Soindres, le 09/11/2023

**SEINE ECOLE PRIMAIRE**

**PUBLIQUE**

**Affaire suivie**

**par** Mme DUPUY

Aurore

**Téléphone**

0134765534

**Courriel**

ce.0781484P@ac-versailles.fr

**Adresse**

02 RUE DU CLOS DE VARENNE

78200

SOINDRES

Procès-verbal du Conseil d'école n° 1

***Du 07 novembre 2023 à 18h30.***

**Présents :**

Enseignants : Mme JOLLE - Mr BOURSEAU – Mme GOUDE - Mme DUPUY.

Représentants de parents d'élèves : Mme COLTEL – Mme OLIVEIRA – Mr DJEROUITI – Mr LEMEUNIER

Mairie : Mr LAVIGOGNE (Maire) – Mme CHOCQUEEL (Conseillère municipale)

RASED : Mme BELKHELLADI – Mme ANFREVILLE

Absents excusés: Mme TERNISIEN (Conseillère municipale),

---

Début 18h30

### **1. Présentation du RASED :**

Les enseignantes spécialisées du RASED se présentent et expliquent leur domaines de compétences.

L'enseignante à dominante pédagogique, Madame ANFREVILLE Marie-Hélène, apporte de l'aide ponctuelle pour des bilans ou aides à de petits groupes d'élèves, à la passation des évaluations nationales.

L'enseignante spécialisée dans le relationnel, Madame BELKHELLADI Jamila, apporte des aides ponctuelles avec des interventions dans le cadre de projet (ex : débats philosophiques, vidéo...). Elle peut également aider les enfants à entrer dans ce rôle d'élève.

Deux interventions auprès des classes, ont déjà eu lieu :

- Le projet lecteur pour les CP,
- Les débats philosophiques pour les CM1/CM2.

Le RASED nous informe également que nous n'avons pas de psychologue scolaire nommé sur notre circonscription mais qu'une demande sur une autre circonscription peut être envisagée.

### **2. Présentation des membres du conseil et rôle:**

L'ensemble des membres du conseil présents se présente lors d'un tour de table,

Le rôle du Conseil d'école :

- Voter le règlement intérieur,
- Donner un avis ou une suggestion sur l'organisation de la vie scolaire.
- Informer les différents partenaires sur le projet d'école choisi par les enseignants.
- Voter les sorties scolaires ou activités complémentaires.

### **3. Effectifs :**

- 103 élèves dans l'école,

- Répartition par classe :

|                      |        |        |           |
|----------------------|--------|--------|-----------|
| Mme GOUDE PS/MS      | 16 PS  | 8MS    | 24 élèves |
| Mme DUPUY<br>GS/CP   | 14 GS  | 12 CP  | 26 élèves |
| Mr BOURSEAU CE1/CE2  | 13 CE1 | 13 CE2 | 26 élèves |
| Mme JOLLE<br>CM1/CM2 | 17 CM1 | 10 CM2 | 27 élèves |

- Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2024 : 107 élèves.

### **4. Élection des représentants de parents d'élèves :**

Le taux de participation est de 43,26 %.

Les parents délégués demandent de revoir les consignes de vote, et/ou une information complémentaire sur l'importance du vote.

### **5. Règlement intérieur :**

Après avoir lu le règlement intérieur en expliquant les modifications, la Directrice soumet au vote l'adoption de ce règlement

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### **6. Plan vigipirate et règles de sécurité :**

#### **- Plan vigipirate :**

L'équipe enseignante informe que les rendez-vous parents/enseignants seront téléphoniques, jusqu'à nouvel ordre, sauf cas exceptionnels ; un mail sera envoyé aux parents dans ce sens.

*Départ de Mr LE MEUNIER à 19h26.*

#### **- Sorties scolaires :**

La Directrice informe les parents d'élève que les sorties scolaires de proximité n'existent plus en suite de la parution de la circulaire de rentrée 2023.

Les nouvelles règles applicables aux sorties scolaires nécessitent un taux d'accompagnement supérieur. Dans les faits, en sus des enseignants, les sorties nécessitent deux accompagnants pour les classes de maternelle, et un accompagnant pour les classes élémentaires.

#### **- PPMS :**

Suite à la visite conseil de la cellule sécurité du DASEN, il apparaît que certaines modifications sont à réaliser :

- Briser la vue sur les clôtures d'enceinte.
- Intervenir sur le visu dans les classes.
- Alarme silencieuse, lumineuses.

### **7. Coopérative scolaire :**

Madame JOLLE, présidente de la coopérative scolaire, annonce un solde de 2690€ pour une clôture au 31 août.

L'association des RPE de l'année 2022/2023 ont fait un don de 1000€ à la coopérative scolaire. Les enseignants les remercient.

Les dons des parents pour la rentrée 2023 s'élèvent à la somme de 1100€.

L'assurance annuelle coûte 246,24€.

La répartition « coopérative de classe » est de 150€ par classe.

A ce jour, la coopérative présente un solde de 5070,51€.

Les projets réalisés avec la coopérative scolaires seront les suivants :

- Projet théâtre avec trois interventions dans l'année.
- Projet Archélithe pour les classes élémentaires, aura lieu le 20 novembre prochain.
- Spectacle de Noël qui aura lieu le 30 novembre prochain.
- Marché de Noël/chorale aura lieu le 15 décembre prochain.
- Projet d'école, travail sur le climat scolaire, en continuité avec l'année précédente.

#### **8. Questions des parents :**

- Stationnement sauvage aux abords de l'école lors de la dépose des élèves :

Une vigilance est demandée aux parents sur le respect des règles de stationnement et la dangerosité des stationnements en dehors des places réservées à cet effet.

Fin du conseil à 20h26.

La Directrice, Aurore DUPUY

